

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2018

---

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE14

présenté par  
M. Lagleize  
-----

### ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 57.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'alinéa 57, qui prévoit que l'Assemblée nationale « estime peu probable la conclusion des négociations en cours sur la PAC d'ici au printemps 2019 ».

Cette suppression vise à encourager de manière constructive et positive les négociations en cours et à inviter le Gouvernement à faire de son mieux pour conclure ces négociations dans les meilleurs délais en vue du prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027.